

CONCOURS DE CHANT JEUNES TALENTS 2023

Règlement et conditions

Article 1

Ce concours de chant est ouvert à toute personne à **partir de l'âge de 12 ans jusqu'à 20 ans inclus**, sous réserve d'avoir dûment rempli et signé le formulaire d'inscription ci-joint, d'être amateur, de ne pas être en contrat avec un label, et de fournir, en cas de sélection, une autorisation parentale, pour les mineurs.

Article 2

Le dossier d'inscription devra être retourné, dûment rempli et signé à l'Hôtel de Ville de Château-Gontier sur Mayenne

– 23 place de la République, 53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE – ou à la mairie déléguée de Saint-Fort – 7 rue Louis Fourmond, Saint-Fort – 53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (dépôt sur place, par courrier ou par mail)

Chaque candidature devra être accompagnée d'une bande son au format MP3 sur une clé USB déposée en mairie ou envoyée directement par mail vieassociative@chateaugontier.fr . Seuls les dossiers complets (dossiers + bande son), arrivés **avant le LUNDI 23 JUIN 2023 - 17 heures** seront pris en compte et validés.

Article 3

Les candidats chanteront sur une bande-son. Ils ont la possibilité de s'accompagner eux-mêmes avec un instrument personnel. Les candidats peuvent être Auteurs/Compositeurs/Interprètes. Les candidats s'engagent à fournir une bande-son de bonne qualité. Les chansons peuvent être interprétées en langue étrangère ou en français, inédites ou reprises.

Tout changement de chanson sera possible jusqu'au 23 juin (inclus). Passé cette date, aucun changement ne sera accepté en raison de l'impression d'un programme de la soirée.

Les candidats interpréteront un seul titre. Les résultats du concours seront donnés après délibération du jury.

Article 4

Dossier de candidature :

Pour que l'inscription soit valide, joindre obligatoirement les documents suivants :

- Une fiche d'inscription dûment remplie (*document ci-joint*)
- Une photo (**Format numérique**).
- Une autorisation parentale pour les mineurs

Les frais de transport, de repas et/ou d'hébergements inhérents à la participation au concours de chant restent à la charge du candidat.

Article 5

En cas de présélections, le candidat s'engage à être disponible le jeudi 6 juillet dans la journée.

Article 6

Un jury composé de 5 membres pour la finale, avec le concours du public, désignera les lauréats. Le vote de la finale :

- Le public participera au vote permettant d'attribuer le « Prix du public » d'un montant de 200 €.
- Ils apprécieront les candidats selon des critères précis, leur décision sera inattaquable.
- Pour les reprises : voix ; performance vocale, justesse vocale, originalité de la voix, sens du rythme et présence scénique
- Pour les compositions : performance vocale, appréciation du texte et musique, interprétation, originalité et présence scénique.

Article 7

Un prix sera attribué aux lauréats de chaque catégorie (12/15 et 16/20 ans). Les lauréats se verront remettre :

- 1er prix : 200€
- 2ème prix : 100 €
- 3ème prix : 50 €
- Prix Public : 200 € (toutes catégories confondue)

Chaque candidat, excepté les lauréats, se verra remettre un bon d'achat de 30 €.

Article 8

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seraient avisés.

Article 9

La Ville de Château-Gontier sur Mayenne se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidats n'est pas suffisant, ou en cas de force majeure.

CONCOURS DE CHANT

JEUNES TALENTS 2023

FICHE D'INSCRIPTION

À retourner avant le 23 juin à 17h00,

à l'Hôtel de Ville de Château-Gontier sur Mayenne, Service Vie Associative et Culturelle (2^{ème} étage)
– 23 place de la République, 53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE – ou à la mairie déléguée de Saint-Fort
– 7 rue Louis Fourmond, Saint-Fort – vieassociative@chateaugontier.fr

NOM :

Prénom :

Date de naissance (xx/xx/xxxx) : | |

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone :

Mail :

CATÉGORIE : **12 - 15 ans** **16 - 20 ans**

ACCOMPAGNEMENT ACCOUSTIQUE ? **OUI** **NON**

Précisez l'instrument :

TITRE DE LA CHANSON :

Auteur :

Je soussigné(e)

atteste avoir pris connaissance et accepte sans réserve l'ensemble des conditions de participation au concours de chant organisé par la Ville de Château-Gontier sur Mayenne et autorise les organisateurs à diffuser gratuitement mes coordonnées et photographies par l'intermédiaire des médias et par toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions du concours de chant.

Fait à

Le

Signature du jeune
(Suivie de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal
(Suivie de la mention « lu et approuvé »)

CONCOURS DE CHANT JEUNES TALENTS 2023

AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR

À retourner avant le 20 juin à 17h00,
avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e)..... ayant pris
connaissance et accepté sans réserve l'ensemble des conditions, autorise mon
enfant

..... à participer au concours de chant
organisé par la Ville de Château-Gontier sur Mayenne, de même, j'autorise les
organisateureurs à diffuser gratuitement les coordonnées et photographies par
l'intermédiaire des médias et par toute autre diffusion publicitaire pour les
prochaines éditions du concours de chant.

Fait le à

Signature du responsable légal

(Suivie de la mention « lu et approuvé »)